

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. PERRON Eric, Maire.

Etaient Présents : Tous les membres sauf

Absentes excusées :

Mme DAMIDE Cécile donne pouvoir à M. PONAMAN Rudy
Mme COURBON Aurélie donne pouvoir à Mme PIERROTTE
Christine
Mme WOZNIAK Sandrine donne pouvoir à M. DUPERCHE Claude
Mme REDONNET Denise donne pouvoir à M. CHARBONNIER
Sébastien

Après lecture du compte rendu du 9 décembre 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de Séance : M. DUPERRIER Xavier

ORDRE DU JOUR :

- Délibération signature de la convention cadre Petites Villes de Demain
- Délibération demande de subventions DSIL et Fonds vert 2023 pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie
- Délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions.
- Délibération annulant celle du 22 septembre 2022 sur les tarifs de location du Centre Culturel.
- Délibération nommant un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'ASAMD2V et le SSIAD
- Questions diverses.

M. le Maire précise qu'une délibération sera rajoutée à la demande de M. LENGLET afin de rajouter un devis concernant une prescription de la commission de sécurité dans le dossier de demande de DETR 2023.

1/ Délibération signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain ».

M. le Maire dresse un historique en rappelant que lors de la mandature précédente le maire de l'époque, M. Claude DUPERCHE, a signé avec le Préfet, la Ville de Milly la Forêt et la Communauté de Communes une convention s'appelant « Petites Villes de Demain » dont l'objectif était d'établir une étude sur le besoin des Communes, de valoriser et rénover le patrimoine, de développer les services en faveur des habitants, de hiérarchiser les mobilités

avec le schéma directeur d'aménagement cyclable sur le territoire de la CC2V, d'assurer la transition écologique imposée par la loi et de rénover et dynamiser les centres villes (revitalisation des Centres bourgs).

M. le Maire rappelle que l'ensemble du Conseil a été convié à des réunions d'information entre autres avec le Secrétaire Général de la Préfecture.

En concertation avec la cheffe de projet, les sujets pouvant être traités dans le cadre de Petites Villes de Demain ont été priorisés :

- Rénovation et mise en sécurité des bâtiments communaux
- Amélioration de l'éclairage Public
- Piste cyclable reliant le Chenet et la Gare de Maisse.

Les autres travaux feront partie d'une prochaine mandature : Bld des Alliés, rue de Court, rue de Malabry, rue de rivière, toiture de l'église.

A l'origine, le signataire de cette convention était M. Claude DUPERCHE. Suite aux élections partielles, la Préfecture a demandé que le nouveau Maire puisse reprendre une délibération afin de l'autoriser à signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain ». La signature en présence de M. le Préfet est prévue le 17 Février 2023.

M. PERRON évoque enfin que tous les membres du Conseil ont été destinataires d'un mail concernant « Petites Villes de Demain » sur lequel il souhaite s'inscrire en faux. Il indique que ce projet date de deux ans et demi, date à laquelle 50% du Conseil était présent. Sur ce mail, on lui reproche un manque d'informations : il tient à préciser que M. LENGLET et Mme MOULINOUX étaient parfaitement au courant du sujet puisqu'ils étaient en discussion avec la cheffe de Projet de Petites Villes de Demain bien avant son arrivée sur des sujets tels que le centres de loisirs, le city stade, la voirie et l'éclairage public.

Plusieurs réunions « Petites Villes de Demain » ont eu lieu et aucune observation n'a été formulée. De plus, la cheffe de projet est présente chaque lundi en Mairie et est disponible par téléphone.

Sur ce même mail, un manque d'ambition pour la Commune lui est reproché contrairement aux actions menées par Milly la Forêt. A cela, il répond que la Commune s'est engagée dans une réfection de l'ensemble de la voirie pour un montant de plus d'un million deux cent mille euros, sur une réfection et mise aux normes énergétiques de la Mairie et des bâtiments communaux sans compter les travaux de changement des chaudières, les travaux aux écoles (toiture et huisseries), les travaux d'agrandissement du cimetière, les aménagements de sécurité etc.....)

M. le Maire souhaite garder pour la Commune une trésorerie saine.

Mme ANNE prend la parole et précise qu'elle ne remet pas en cause les réunions qui ont été organisées. Elle aurait souhaité que le Conseil puisse être force de propositions et qu'un groupe au sein de Conseil puisse être créé pour amener des projets. Il lui semble que la Commune n'a pas eu réellement son mot à dire. C'est pour elle au Conseil de décider ce qu'il veut pour la Commune. Il a manqué une véritable réunion de concertation entre les élus.

M. PONAMAN indique que les projets de rénovation énergétique de la Mairie ne tenait pas compte en priorité de la réfection de la toiture. M. le Maire lui répond que cette remarque a été prise en compte.

Mme JINGEOT souhaite avoir des informations budgétaires afin de pouvoir prendre les décisions et de pouvoir prioriser les projets de la Commune.

M. STRANART se permet d'intervenir en indiquant qu'à l'origine, faute d'informations suffisantes, il était plutôt contre cette adhésion, mais le maire et les adjoints de l'époque avaient tous été favorables à cette adhésion. Il précise que les élus peuvent toujours apporter des suggestions et de nouvelles idées à la cheffe de projet. Il est évident que si la Commune n'obtenait pas les subventions désirées, la Commune pourrait modifier son projet.

La difficulté de ce Conseil Municipal constitué dans l'urgence suite à la dissolution du précédent n'a pu permettre de monter un véritable programme des actions à mener sur la Commune d'où le manque d'idées afin d'intégrer le programme « Petites Villes de Demain ».

M. STRANART souligne que Mme BONNARDEL, Cheffe de projet, est ouverte à la discussion et qu'il est évident que la Mairie de MAISSE qui financera une partie des projets aura son mot à dire.

Mme JINGEOT ne veut pas que la Mairie soit contrainte à des travaux que l'ensemble du Conseil n'a pas décidé.

M. STRANART indique que tous les projets ne seront pas réalisés sous cette mandature et peut-être que les études qui seront faites pourront servir de programme lors d'une prochaine mandature. Il précise enfin que notre Cheffe de Projet peut nous aider à monter des dossiers de subventionnement pour des projets qui ne font pas partie du Programme « Petites Villes de Demain ».

Une discussion s'en suit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix 2 Abstentions (Mme ANNE et Mme JINGEOT), 3 voix Contre (M. PONAMAN, Mme DAMIDE, Mme LECOMTE) et 18 voix Pour approuve le Programme « Petites Villes de Demain » et autorise M. le Maire à signer la convention cadre PVD.

2/ Délibération demande de subventions DSIL et Fonds vert 2023 pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie.

M. le Maire indique que ces travaux de rénovation concernent la Mairie, la Poste et la Bibliothèque. Le montant des travaux a été ramené à 533 000 € HT.

M. DUPERCHE demande des précisions sur les travaux. M. le Maire lui précise qu'un architecte sera chargé du projet et qu'une étude énergétique a été faite par le PNR.

M. le Maire demande à son Conseil de l'autoriser à effectuer une demande de subventions auprès de l'Etat pour la DSIL et le Fonds Vert et auprès de la Région.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3/ Délibération autorisant M. le Maire à demander des subventions.

M. le Maire précise que, pour tous les dossiers de travaux ou d'achat important, le Conseil Municipal doit délibérer afin de solliciter les subventions. Afin d'éviter de convoquer trop souvent le Conseil, M. le Maire propose au Conseil de l'autoriser à demander des subventions au nom de la Commune de MAISSE tout en précisant que cette délibération ne signifie pas que les travaux sont acceptés.

M. le Maire indique qu'une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du CAR sera demandé pour le programme triennal de rénovation de la voirie.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4/ Délibération annulant celle du 22 septembre 2022 sur les tarifs de location du Centre Culturel.

M. PERRON informe le Conseil que la Commission fêtes et cérémonie avait pris une excellente initiative en proposant en septembre dernier de réglementer l'utilisation du Centre Culturel. Le message n'est pas bien passé au sein du monde associatif et il a été constaté que les exceptions s'enchaînaient.

M. le Maire propose, dans un premier temps, d'annuler cette délibération et de reprendre sereinement le sujet en commission. Il précise que cette tarification avait été décidée afin d'essayer de couvrir une partie des frais de fonctionnement.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter cette décision.

Une évocation est faite concernant l'accueil d'associations au sein du Centre Culturel suite à la fermeture temporaire du Complexe Sportif.

À la suite des informations qui circulent sur les réseaux sociaux, M. CHARBONNIER trouve que la Commune ne communique pas assez. On a créé ces systèmes d'informations et la Commune n'y répond pas.

5/ Délibération nommant un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'ASM2V et le SIAD

Suite à la démission de Mme REDONNET, M. le Maire souhaiterait que Mme COURBON chargée du CCAS puisse être déléguée titulaire mais celle-ci étant absente, il ne peut prendre cette décision à sa place. Mme ANNE se propose d'être sa suppléante. La question sera posée à Mme COURBON. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

6/ Délibération concernant une demande de DETR.

M. PERRON cède la parole à M. LENGLET qui explique qu'une délibération avait été prise lors du Conseil du 9 décembre 2022 concernant une demande de DETR sur 2023 pour une remise aux normes électriques des bâtiments communaux suite à des prescriptions de l'organisme de contrôle SOCOTEC. Suite à une commission de sécurité au Centre Culturel, un devis a été demandé en urgence afin de ne pas fermer cette salle pour des travaux de remise aux normes du système de ventilation. M. le Maire propose au Conseil de rajouter ce devis d'un montant de 10 090,87 € TTC à la demande de DETR 2023 dont le montant total des travaux est porté à 49 317,67 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

7/ Questions diverses.

M. le Maire annonce que M. COMBES Aurélien, nouveau DGS, arrivera en remplacement de M. STRANART début mars. M. le Maire lui a proposé de le rencontrer au préalable pour lui faire faire le tour de la ville et des services. Une rencontre aura lieu avec les Adjointes et ensuite avec l'ensemble du Conseil.

M. PONAMAN pose la question de l'avancée concernant la vente de la Maison de l'ancien gardien du Complexe Sportif. M. le Maire lui répond que ce terrain étant situé dans la Zone des Bâtiments de France, il est nécessaire d'attendre l'acceptation du Permis d'Aménager de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.